

d'un mur, terminée ou couverte par une couverture horizontale. Telle est, dans une antiquité très reculée, la Porte d'Alatri. C'est la porte ou la fenêtre usuelle (fig. 147); les côtés s'appellent *jambages* ou *piédroits* (pieds-droits); la pièce qui recouvre la baie s'appelle *linteau*. Le linteau sera souvent en bois ou en fer dans les murs ordinaires, en pierre dans la construction monumentale. Le linteau monolithe est d'un usage presque absolu dans l'architecture antique, qui en offre de magnifiques exemples.

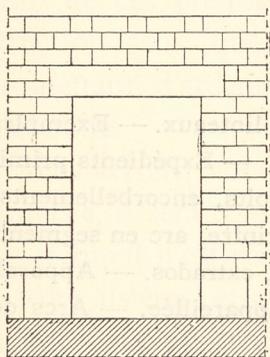


Fig. 147.

Mais les limites de largeur d'une baie ainsi couverte sont bientôt atteintes; de plus, ce mode de construction est particulièrement fragile: la pierre de linteau portant sur les deux jambages par des parties assez courtes, chargée par la construction supérieure, sera dans de mauvaises conditions s'il y a la moindre inégalité de tassement, d'autant plus que la pression verticale la fait travailler à *la flexion* dans le sens du *défil*. Aussi voit-on souvent des linteaux rompus. Chez les anciens, lorsque les assises de pierre étaient posées à *Pierre sèche* et les murs fondés sur le rocher même, aucun tassement n'était à craindre, et on a pu alors employer des linteaux qui ont jusqu'à 5 et 6 mètres de longueur, en marbre très compact et très homogène. Mais avec notre mode de construction, le linteau monolithe n'est praticable que pour de petites largeurs de baies, en lui donnant une grande hauteur, et avec de la pierre compacte. On l'a employé fréquemment ainsi au moyen âge.

Nous verrons plus loin comment on a obvié à ces inconvénients du linteau au moyen de ce qu'on appelle la *plate-bande appareillée* et de *l'arc de décharge*.

On a aussi cherché à diminuer la longueur des linteaux par deux moyens : légère inclinaison des jambages (fig. 148) ou addition de supports qu'on nomme *consoles* ou *corbeaux*. Ce dernier système a été fréquemment employé au moyen âge.

Le premier est admissible pour une baie qui doit rester ouverte : mais s'il doit y avoir une menuiserie, comme il faut que l'axe de rotation déterminé par les gonds de roulement soit parfaitement vertical, la baie effective comme air et comme lumière redevient rectangulaire, et dès lors on ne gagne rien à l'élargissement inférieur : la baie est exactement la même que si les jambages étaient verticaux eux-mêmes. D'ailleurs, l'emploi fréquent qui a été fait de ces baies en trapèze dans l'architecture sépulcrale nous a accoutumés à leur associer l'idée d'un caractère funéraire.

Quant au second, linteaux avec corbeaux (fig. 149), il n'est pas moins gênant pour la menuiserie de clôture, et il ne permet pas à la baie de s'accuser par un parti franc d'une forme définie. Ce n'est guère qu'un expédient.

Tout cela d'ailleurs ne saurait augmenter de beaucoup la largeur d'une baie, et l'architecture, restreinte au linteau, n'aurait jamais pu aborder les grandes ouvertures. On voit encore, par de très anciens exemples, la trace des difficultés avec lesquelles se débattait l'architecture réduite au simple linteau. Ainsi en Étrurie, à *Segni* (ancienne *Signia*), il existe une porte, d'appareil

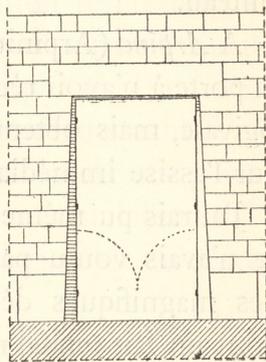


Fig. 148.

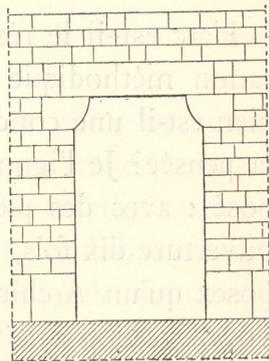


Fig. 149.